

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2020-302
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-116
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ASBESTOS
(ZONES 95-R et 94-C)**

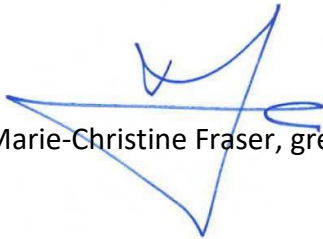
Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 3 février 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement modifiant le règlement 2006-116 – Règlement de zonage de la Ville d'Asbestos (Zones 95-R et 94-C) »

Ce règlement est entré en vigueur le 26 mars 2020, soit la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC des Sources.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au, 345, boulevard Saint-Luc, à Asbestos, sur les heures d'ouverture du bureau et sur notre site internet au <https://ville.asbestos.qc.ca/a-propos-de-la-ville/reglements-municipaux/>

Donné à Asbestos, Québec, le 23 juillet 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière